

LE COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - CHSCT



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Institué par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, en remplacement du CHS, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Il existe un CHSCT académique (CHSCTA) et un CHSCT pour chaque département (CHSCTD) se réunissant chacun 3 fois par an. Des réunions extraordinaires peuvent se tenir, en cas d'événements graves.

Il visite, 3 fois par an, les établissements et les services relevant de sa compétence.

Le CHSCT 27 est composé du DASEN, du Secrétaire Général de la DSDEN, du Conseiller de prévention départementale DSDEN, de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail du Rectorat de Rouen, du médecin de prévention du rectorat de Rouen et des représentants des personnels.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Impulser, animer et évaluer les actions visant à améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité ainsi que la santé des agents dans leur travail ;
- Promouvoir la médecine préventive ;
- Dégager des thématiques et assurer la mise en place d'actions de prévention.

Les délégués SNUipp-FSU siégeant au CHSCT de l'Eure

Guillaume GAMAIN	SNUipp	Sylvie RANGDET	SNUipp	snu27@snuipp.fr
---------------------	--------	-------------------	--------	-----------------

Les délégués FSU peuvent être saisis de toute question concernant :

- l'hygiène ou la sécurité en particulier des locaux, tant du point de vue des personnels que des usagers ;
- l'adaptation des postes de travail ;
- les conditions de travail, et en particulier les effets en termes de santé ;
- la médecine du travail et la surveillance médicale des personnels ;
- la prévention et l'information dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'hygiène.

Si vous avez des interrogations sur ce sujet n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 27.

